

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-526

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« des II et III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.